

GRDF lance un appel à projets pour réduire la consommation énergétique de la méthanisation

L'électricité représente en moyenne 30% des coûts d'exploitation liés aux sites de méthanisation. Pour diminuer la facture énergétique, GRDF recherche de nouvelles innovations de pointe. L'appel à projets notamment auprès des startups, entreprises, bureaux d'études, centres de recherche et des PME innovantes se clôturera le 2 décembre.

Temps de lecture : minute

31 octobre 2024

Après un premier appel à projets en 2022 visant à réduire la dépendance énergétique des unités de méthanisation, GRDF lance un nouvel appel baptisé “Résilience des consommations énergétiques de la méthanisation”. Cette fois, l'objectif est plus particulièrement de dénicher des “innovations à la fois techniques et économiques” pour faire baisser la facture énergétique de ces sites.

Comme l'explique Bérengère Poisson, Cheffe de projets R&D à la direction biométhane de GRDF, la filière de la méthanisation est une filière “à la fois jeune et mature”. “Il reste encore beaucoup de verrous à lever, de questions techniques et réglementaires à résoudre autour de ces sites”, détaille-t-elle.

Les méthaniseurs, un défi double à relever

Les méthaniseurs, sortes de “grands digesteurs”, servent à accélérer le processus de dégradation de matières organiques. Ils s'inspirent

directement de la nature : leur fonctionnement basé sur l'utilisation de bactéries n'est guère différent de celui des sols ou marécages. Mais c'est un processus qui demande de l'énergie.

“Il y a un travail à faire à deux niveaux, résume Bérengère. Le premier se fait au niveau du procédé de digestion : il exige une température d'au moins 40 degrés celsius, de transporter les intrants, d'agiter le mélange à l'intérieur des cuves, d'y faire circuler le biogaz, etc. Ensuite, il y a un second volet : celui de l'épuration. Pour passer du biogaz au biométhane, on a recours à une compression du gaz qui est très énergivore. Elle représente 60% de la quantité globale d'énergie nécessaire sur un site de méthanisation.”

Un appel à projets axé sur les solutions disruptives

L'appel à projets de GRDF, baptisé “Résilience des consommations énergétiques de la méthanisation”, concerne donc “l'ensemble du processus”.

“Des acteurs travaillent depuis longtemps sur l'optimisation du système d'épuration, mais nous cherchons aujourd'hui à aller plus loin. Nous sommes en quête de solutions de transfert, de solutions disruptives”, annonce Bérengère.

Dans le cahier des charges, GRDF inclut des innovations techniques précises avec un contexte et une problématique déjà identifiées en amont. Mais les innovations plus larges amenant à de “nouvelles conceptions de la méthanisation” seront les bienvenues. “Nous aimerions beaucoup voir des solutions qui permettraient aux méthaniseurs d'être totalement ou presque indépendant énergétiquement !”, précise Bérengère.

"Les appels à projets proposés par GRDF constituent un pilier de notre stratégie d'innovation ouverte. Ils offrent aux startups et PME innovantes la possibilité de développer des solutions concrètes pour réduire l'empreinte carbone des territoires", précise Hugues Malinaud, directeur R&D et innovation chez GRDF.

Déposer une candidature : dates et conditions

L'appel à projets s'adresse à tous types d'acteurs : startups, entreprises, bureaux d'études, centres de recherche sont invités à déposer une candidature. Il est également possible de présenter des solutions sur plusieurs axes, ou de présenter une seule solution avec un consortium d'acteurs.

Les dossiers présélectionnés seront amenés à pitcher leur solution durant une soutenance au mois de décembre. Les lauréats seront ensuite annoncés en janvier 2025. Ils bénéficieront d'une dotation financière (150 000 euros seront partagés entre les gagnants), mais aussi d'un accompagnement technique et de l'expertise de GRDF et de son vaste réseau pour les aider à concrétiser leurs projets, et si besoin, d'un accompagnement complémentaire en matière de marketing, communication, ou pour faciliter des mises en relation, via des appels à manifestation d'intérêt portés par GRDF par exemple.

Toutes les candidatures devront être déposées avant le 2 décembre 2024, [via la plateforme dédiée](#) ou par email, à innovation@grdf.fr. [En savoir plus](#).



À lire aussi

Pompes à chaleur : le leader du marché Atlantique fait appel à la startup mylight150



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups françaises !

JE M'INSCRIS

